

REÇU LE 20 MARS 2025

036802

**Clémentine BARZIN**

*Députée bruxelloise*

**Question orale de madame Clémentine BARZIN, députée, adressée à M Bernard CLERFAYT, ministre en charge de la formation professionnelle**

**Objet : Les ajustements de l'offre de la formation professionnelle à Bruxelles à la suite de la réforme fédérale du marché du travail**

Monsieur le ministre,

Le Gouvernement fédéral a récemment annoncé une réforme majeure du marché du travail dans le cadre de son accord de gouvernement. Cette réforme prévoit une responsabilisation accrue des demandeurs d'emploi. L'objectif est clair : renforcer l'incitation au retour à l'emploi, dynamiser le marché du travail et réduire le phénomène du chômage de longue durée.

Si cette réforme vise à responsabiliser les chercheurs d'emploi, elle entraînera également des conséquences importantes sur le système de formation professionnelle à Bruxelles. Le succès de cette réforme dépendra en grande partie de la capacité des demandeurs d'emploi à acquérir rapidement les compétences nécessaires pour répondre aux besoins du marché du travail. Entre autres, le rôle de Bruxelles Formation sera clé dans la mise en œuvre de cette réforme. Il faudra s'assurer que l'offre de formation soit suffisamment diversifiée, accessible et adaptée aux besoins des secteurs en pénurie.

À mesure que la réforme sera mise en œuvre, on peut s'attendre à une hausse significative du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en formation. Il sera donc essentiel d'adapter rapidement l'infrastructure de formation, d'élargir l'offre de cours dans les secteurs prioritaires et de renforcer les dispositifs d'accompagnement tout au long du parcours de formation. Cela nécessitera une montée en capacité rapide de Bruxelles Formation, tant en termes de ressources humaines que matérielles. La formation professionnelle doit également se concentrer sur les secteurs en pénurie, comme le numérique, la construction, la logistique ou les soins de santé. Il est nécessaire de mettre en place une cartographie dynamique des besoins du marché pour aligner l'offre de formation avec la demande réelle des employeurs.

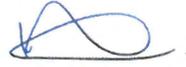
Dès lors, monsieur le ministre, j'aimerais vous poser les questions suivantes :

- Quelles mesures concrètes avez-vous déjà mis en œuvre ou examinées pour adapter l'offre de formation professionnelle de Bruxelles Formation, de l'EFP et des PFE à cette nouvelle dynamique du marché du travail ?
- Bruxelles Formation envisage-t-il d'adapter la durée et les modalités des formations, notamment en s'inspirant du modèle flamand où les heures de formation ne sont pas

limitées à 15h et sont également accessibles en soirée, afin de faciliter une réinsertion rapide dans les secteurs prioritaires ?

- Une stratégie de coopération avec les entreprises est-elle envisagée pour développer des parcours de formation en alternance ou en entreprise afin de maximiser les débouchés professionnels ?
- Quels dispositifs de soutien spécifiques sont prévus pour accompagner les publics les plus vulnérables (demandeurs d'emploi peu qualifiés, de longue durée ou en situation de réorientation professionnelle) afin d'augmenter leurs chances de réinsertion rapide ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

  
Céline BAZIN